



Le Ministre

Circulaire n° 02 du 06 JUIN 2022
relative à la procédure de recevabilité et de gestion
des Projets de Recherche Formation Universitaire (PRFU)

Les Projets de Recherche Formation Universitaire représentent un support à la formation doctorale dans les établissements d'enseignement supérieurs.

Les thèmes des Projets de Recherche-Formation Universitaire doivent être en rapport avec :

- ✓ La réalisation des objectifs prioritaires socio-économiques du pays ;
- ✓ La réalisation de la jonction entre ces projets et la formation doctorale ;
- ✓ La mise en adéquation des thématiques de recherche de ces projets avec le référentiel national des axes prioritaires de la recherche ;
- ✓ La production scientifique.

L'objet de la présente circulaire est l'amélioration du système de gestion des Projets de Recherche Formation Universitaire (PRFU), en fixant les nouveaux critères de recevabilité et de gestion.

1. Orientations et informations générales :

- Les objectifs escomptés à travers les Projets de Recherche Formation Universitaire (PRFU) se résument essentiellement à :
 - ✓ La soutenance de thèses de doctorat ;
 - ✓ La production scientifique ;
 - ✓ La présentation de rapports et de solutions aux problèmes posés dans les projets de recherche.
- La durée du projet est fixée à quatre (04) ans, sans prolongation.
- Le chef de projet ne peut soumettre un nouveau projet que sur présentation d'un bilan final évalué positivement du projet achevé.
- Un enseignant-chercheur peut émarger dans plusieurs projets de recherche formation universitaire, cependant il ne peut avoir la qualité de chef que dans un seul projet. En tout cas de figures, il ne peut être rétribué que pour un seul projet.

